

Bulletin officiel n° 8 du 25 février 2010

Sommaire

Organisation générale

Administration centrale du MEN et du MESR (RLR : 120-1)

Attributions de fonctions

arrêté du 26-1-2010 (NOR : MENA1000090A)

Administration académique (RLR : 140-2)

Délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie en matière de gestion des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation

arrêté du 22-1-2010 - J.O. du 2-2-2010 (NOR : ESRH0930437A)

Administration académique (RLR : 140-2g)

Délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie pour certaines opérations de recrutement et de gestion concernant le corps des adjoints techniques de recherche et de formation

arrêté du 22-1-2010 - J.O. du 2-2-2010 (NOR : ESRH0928964A)

Traitements et indemnités, avantages sociaux

Prime d'excellence scientifique (RLR : 212-2 ; 711-1)

Campagne nationale d'évaluation des candidatures des enseignants-chercheurs pour son attribution en 2010
circulaire n° 2010-0004 du 9-2-2010 (NOR : ESRR1004205C)

Admission à la retraite (RLR : 222-0)

Personnels relevant de la direction de l'encadrement - campagne 2010-2011

note de service n° 2010-016 du 2-2-2010 (NOR : MEND1000087N)

Enseignement supérieur et recherche

Établissements d'enseignement supérieur (RLR : 420-2)

Délégation de pouvoirs aux présidents des universités et aux présidents ou directeurs des autres établissements publics d'enseignement supérieur en matière de recrutement et de gestion de certains personnels

arrêté du 22-1-2010 - J.O. du 2-2-2010 (NOR : ESRH0928963A)

Personnels

Mouvement (RLR : 623-0 ; 627-2a)

Possibilités d'accueil des mouvements de catégorie B et C à gestion déconcentrée et dispositions propres aux mouvements vers les COM et Mayotte

note de service n° 2010-020 du 8-2-2010 (NOR : MENH1000113N)

Mouvement du personnel

Nomination

Composition des commissions chargées d'examiner les candidatures aux emplois d'inspecteur général de seconde classe - IGAENR

arrêté du 29-12-2009 - J.O. du 28-1-2010 (NOR : MENI0931609A)

Nominations

Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

arrêté du 20-1-2010 (NOR : ESRS1000026A)

Nominations

Conseil d'administration de l'École française de Rome
arrêté du 25-1-2010 (NOR : ESRS1000029A)

Nomination

Conseil d'administration de la Casa de Velázquez
arrêté du 27-1-2010 (NOR : ESRS1000031A)

Nominations

Conseil scientifique de la Casa de Velázquez
arrêté du 26-1-2010 (NOR : ESRS1000030A)

Nomination

Conseil national des astronomes et physiciens
arrêté du 18-1-2010 (NOR : ESRH1000027A)

Ingénieurs diplômés

Liste des candidats admis à porter le titre d'ingénieur diplômé par l'État - année 2009
arrêté du 12-1-2009 (NOR : ESRS1000241A)

Informations générales

Vacance de poste

École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement de Brest
avis du 28-1-2010 (NOR : MENH1000075V)

Vacance de poste

Directeur de l'École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de Grenoble
avis du 27-1-2010 (NOR : ESRS1000028V)

Vacance de poste

Adjoint au directeur des services financiers de l'université de Polynésie française
avis du 3-2-2010 (NOR : MENH1000092V)

Organisation générale

Administration centrale du MEN et du MESR

Attributions de fonctions

NOR : MENA1000090A
RLR : 120-1
arrêté du 26-1-2010
MEN - SAAM A1

Vu décret n° 87-389 du 15-6-1987, modifié par décret n° 2005-124 du 14-2-2005 ; décret n° 2007-991 du 25-5-2007 ; décret n° 2007-1001 du 31-5-2007 ; décret n° 2006-572 du 17-5-2006 modifié ; arrêté du 17-5-2006 modifié ; arrêté du 23-5-2006 modifié

Article 1 - L'annexe F de l'[arrêté du 23 mai 2006](#) susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

- DGRH C2-2

Bureau des personnels ingénieurs, techniques, administratifs, de recherche et de formation

Au lieu de : Michèle Luneau

Lire : Noëlle Cardona, conseillère d'administration scolaire et universitaire, chef de bureau à compter du 1er février 2010.

Article 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 janvier 2010

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

et par délégation,

Le secrétaire général,

Pierre-Yves Duwoye

Organisation générale

Administration académique

Délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie en matière de gestion des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation

NOR : ESRH0930437A

RLR : 140-2

arrêté du 22-1-2010 - J.O. du 2-2-2010

ESR - DGRH C1-2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 85-1534 du 31-12-1985 modifié ; décret n° 2001-848 ; arrêté du 13-12-2001 modifié

Article 1 - Dans le titre de l'[arrêté du 13 décembre 2001](#) susvisé, après les mots : « en matière de » sont insérés les mots : « recrutement et de ».

Article 2 - L'article 1 du même arrêté est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 1 - Les recteurs d'académie reçoivent, dans les limites fixées aux articles 1-1 à 3 ci-dessous, délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'Enseignement supérieur pour le recrutement et la gestion des personnels titulaires et stagiaires de recherche et de formation du ministère de l'Éducation nationale régis par le [décret du 31 décembre 1985](#) susvisé affectés dans les services déconcentrés du ministère de l'Éducation nationale et, pour le recrutement et la gestion des adjoints techniques de recherche et de formation régis par ce même décret affectés au sein des établissements publics et institutions relevant des ministres chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Jeunesse et des Sports dont la liste est fixée à l'article 2-1 ci-dessous ».

Article 3 - Après l'article 1 du même arrêté, est inséré un article 1-1 ainsi rédigé :

« Article 1-1 - Les pouvoirs délégués aux recteurs d'académie pour le recrutement des personnels mentionnés à l'article 1 concernent :

- 1° Les adjoints techniques de recherche et de formation ;
- 2° Les techniciens de recherche et de formation ».

Article 4 - La directrice générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 2010

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
Valérie Pécresse

Organisation générale

Administration académique

Délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie pour certaines opérations de recrutement et de gestion concernant le corps des adjoints techniques de recherche et de formation

NOR : ESRH0928964A

RLR : 140-2g

arrêté du 22-1-2010 - J.O. du 2-2-2010

ESR - DGRH C1-2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 85-1534 du 31-12-1985 modifié ; décret n° 2001-848 ; arrêté du 13-12-2001 modifié

Article 1 - Dans le titre de l'[arrêté du 13 décembre 2001](#) susvisé, les mots : « de recrutement et » sont **supprimés**.

Article 2 - À l'article 1 du même arrêté, les mots : « de recrutement et » sont **supprimés**.

Article 3 - À l'article 2 du même arrêté, les points 1 et 2 sont **supprimés**.

Article 4 - La directrice générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 2010

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
Valérie Pécresse

Traitements et indemnités, avantages sociaux

Prime d'excellence scientifique

Campagne nationale d'évaluation des candidatures des enseignants-chercheurs pour son attribution en 2010

NOR : ESRR1004205C
RLR : 212-2 ; 711-1
circulaire n° 2010-0004 du 9-2-2010
ESR - DGESIP - DGRI

Texte adressé aux présidentes et présidents et directrices et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur ; aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités

La prime d'excellence scientifique (PES), instituée par [décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009](#), correspond à l'évolution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche prévue à l'article L. 954-2 du code de l'Éducation. Elle est attribuée pour une période de quatre ans renouvelable à taux modulables fixés par [arrêté du 30 novembre 2009](#) aux personnels dont l'activité scientifique est jugée d'un niveau élevé.

Dans le cadre des dispositions transitoires prévues jusqu'au 31 décembre 2012 et précisées à l'article 8 du décret précité, la prime est attribuée aux **enseignants-chercheurs** selon les modalités rappelées ci-après.

1 - Modalités d'attribution de la prime

Dans tous les établissements, la prime est attribuée aux enseignants-chercheurs par le président ou le directeur de l'établissement après avis du conseil scientifique ; le conseil d'administration arrête les critères de choix des bénéficiaires après avis du conseil scientifique ou de l'organe en tenant lieu ainsi que le barème afférent au sein duquel s'inscrivent les attributions individuelles.

Pour les établissements ne bénéficiant pas des responsabilités et compétences élargies, le président ou le directeur de l'établissement prend sa décision sur proposition de l'**instance nationale** qui formulait les propositions d'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR).

Pour les établissements bénéficiant des responsabilités et compétences élargies mentionnées à l'article L. 712-8 du code de l'Éducation, le président ou le directeur de l'établissement peut avoir recours à cette instance sur proposition du conseil d'administration.

Les modalités de fonctionnement de l'instance nationale mentionnée à l'article 8 du décret précité ont été définies par l'[arrêté du 18 septembre 2009](#).

2 - Campagne nationale d'évaluation

La campagne nationale d'évaluation des candidatures pour l'attribution de la prime d'excellence scientifique est destinée aux enseignants-chercheurs mentionnés à l'article 2 du décret précité.

Pour bénéficier de cette prime, les personnels concernés doivent effectuer un service d'enseignement correspondant annuellement à 42 heures de cours ou 64 heures de travaux dirigés ou toute combinaison équivalente.

L'évaluation des candidatures portera sur le dossier individuel, présentant l'activité scientifique du candidat au cours des quatre dernières années civiles (2006 à 2009).

Les informations complémentaires concernant cette campagne et l'accès à l'application informatique seront disponibles sur le site :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr rubrique « Concours, emploi, carrières ».

La campagne est ouverte aux candidats à compter du **1er mars 2010** et se termine le **26 mars 2010**.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Patrick Hetzel

Traitements et indemnités, avantages sociaux

Admission à la retraite

Personnels relevant de la direction de l'encadrement - campagne 2010-2011

NOR : MEND1000087N

RLR : 222-0

note de service n° 2010-016 du 2-2-2010

MEN - DE B2

Texte adressé aux directrices et directeurs d'administration centrale ; aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; au chef du service de l'éducation nationale de Saint Pierre et Miquelon ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale

La présente note de service a pour objet de fixer, en prévision de la rentrée scolaire 2010-2011, le calendrier et les modalités de dépôt des demandes d'admission à la retraite formulées par :

- les administrateurs civils, les conseillers d'administration scolaire et universitaire (DE B2-1) ;
- les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et les inspecteurs de l'Éducation nationale (DE B2-2) ;
- les personnels de direction (DE B2-3).

Les demandes devront être adressées selon le calendrier et les modalités définis ci-après :

- directement à la direction de l'encadrement pour les administrateurs civils et les personnels détachés ou affectés dans les collectivités d'outre-mer ;
- aux rectorats après visa des inspecteurs d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale pour les personnels d'inspection et de direction et les conseillers d'administration scolaire et universitaire.

Calendrier

Conditions de radiation des cadres	Dépôt de la demande d'admission à la retraite
Avant la limite d'âge : départ entre le 1er janvier 2011 et le 31 août 2011	Au plus tard le 15 septembre 2010 , y compris pour les IA-DSDEN
Par limite d'âge	Si possible avant le 1er octobre 2010 et en tout état de cause neuf mois au moins avant la date anniversaire du fonctionnaire

Par ailleurs, je demande aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale et aux inspecteurs d'académie adjoints qui souhaiteraient cesser leurs fonctions à la fin de l'année scolaire 2010-2011 et qui auront préparé la rentrée scolaire 2011, de bien vouloir assurer cette rentrée et ainsi, envisager un départ au **1er octobre 2011**.

De même, s'agissant des autres personnels d'encadrement dont les missions et les responsabilités contribuent étroitement au fonctionnement et à la bonne organisation du système éducatif, **il est vivement conseillé de cesser leur activité professionnelle à la fin de l'année scolaire**.

Les fonctionnaires qui entendent obtenir, au titre de l'article 4 de la loi du 18 août 1936, un recul de limite d'âge avec poursuite de la constitution du droit à pension, doivent impérativement joindre à leur demande les pièces justificatives nécessaires : photocopie lisible du livret de famille régulièrement tenu à jour, **certificats médicaux** et le cas échéant certificat de scolarité pour chaque enfant à charge.

L'article 69 de la [loi n° 2003-775 du 21 août 2003](#) prévoit que les fonctionnaires dont la durée des services liquidables est inférieure à celle nécessaire pour obtenir le taux plein de 75 % (article L. 13 du code des Pensions civiles et militaires de retraites) peuvent, sur leur demande, sous réserve de l'intérêt du service et de leur aptitude physique, **être maintenus en activité** lorsqu'ils atteignent leur soixante-cinquième anniversaire dans la limite de 10 trimestres. Cette prolongation d'activité est prise en compte au titre de la constitution et de la liquidation du droit à pension.

Les demandes d'admission à la retraite des personnels concernés doivent être rédigées **obligatoirement sur l'imprimé joint en annexe**. Toute demande présentée sur un imprimé non conforme sera renvoyée à l'intéressé.

Il convient en outre, dans le cadre de la [loi n° 2003-775 du 21 août 2003](#) portant réforme des retraites, de joindre au dossier de droit à pension un relevé de la CNAV www.cnav.fr ou d'une autre caisse de retraite.

Ces demandes doivent impérativement être transmises à l'administration centrale dans les plus brefs délais au fur et à mesure qu'elles vous parviennent et, en tout état de cause, **le 15 septembre 2010 au plus tard**, aux bureaux de gestion concernés (soit un envoi avant le 31 août 2010 auprès des services académiques).

En ce qui concerne les directeurs d'EREA et d'ERDP qui n'appartiennent pas au corps des personnels de direction et dont la gestion est à compétence académique et départementale, une copie de la demande d'admission à la retraite ou de la décision de maintien en fonction sera adressée par le rectorat au bureau DE B2-3, également pour le **15 septembre 2010**.

Je souligne tout particulièrement l'importance d'une transmission rapide des demandes d'admission à la retraite et du respect des dates limites précitées. Ces contraintes se justifient par la nécessité de la connaissance en temps opportun des postes vacants à la rentrée 2011, mais surtout par des impératifs de gestion prévisionnelle des flux d'effectifs.

Je vous rappelle enfin que les dossiers de pensions des fonctionnaires, qui sont transmis par les services rectoraux au service des pensions, nécessitent des délais de traitement importants. Ainsi, un envoi tardif de dossier peut placer l'agent intéressé dans une situation administrative et financière difficile.

Je vous remercie de bien vouloir vous conformer strictement aux présentes dispositions.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
et par délégation,
Le directeur de l'encadrement,
Roger Chudeau

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Demande d'admission à la retraite
Année scolaire 2010-2011

A. CIVIL IA-IPR IEN CASU PERSONNEL DE DIRECTION

Je sollicite mon admission à la retraite à compter du :

Fait à le

Signature

1 Identification	
N° Sécurité Sociale	NUMEN
Situation de famille : célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf (ve) <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>	
NOM patronymique ou « de naissance »	NOM d'usage ou « marital »
Prénoms (dans l'ordre de l'état civil)	
Date de naissance : / / Lieu de naissance	
Département de naissance Pays de naissance (né à l'étranger)	
2 Adresse personnelle	
N° appartement, boîte aux lettres, escalier
Entrée, bâtiment, immeuble, résidence
N° et libellé de la voie (rue, avenue...)
Poste restante, BP, lieu-dit
Code postal	Localité
PAYS
Téléphone personnel	Adresse électronique
3 Adresse administrative	
Libellé de l'établissement ou du service
N° et libellé de la voie (rue, avenue...)
Poste restante, BP, lieu-dit
Code postal	Localité
PAYS
Téléphone professionnel	Adresse électronique
N° code RNE	Catégorie de l'établissement (s'il y a lieu)
	Composition du logement
4 Position administrative	
Activité <input type="checkbox"/> CPA <input type="checkbox"/> CLD <input type="checkbox"/> CLM <input type="checkbox"/> Détachement <input type="checkbox"/> Disponibilité <input type="checkbox"/>	
Autres (à préciser)	
Corps chef d'établissement <input type="checkbox"/> chef d'établissement adjoint <input type="checkbox"/>	
Grade	
Classe	
Échelon	
Discipline ou spécialité	
5 Durée des services	
Durée des services auxiliaires validés pour la retraite :	
Durée des services en qualité de stagiaire et de titulaire :	
Durée des services valables en catégorie active :	
Durée des services militaires :	
Rachat d'année(s) d'étude(s) :	

6 Motif de la demande (*)		
	Par anticipation	Poursuite des fonctions au-delà de la limite d'âge
Ancienneté d'âge et de service <input type="checkbox"/>	Par anticipation avec mise en paiement différé <input type="checkbox"/>	Parent d'enfant(s) encore à charge <input type="checkbox"/>
A l'issue d'une CPA <input type="checkbox"/>	Parent d'au moins trois enfants <input type="checkbox"/>	Parent de trois enfants vivants à mon 50ème anniversaire <input type="checkbox"/>
Limite d'âge (65 ans) <input type="checkbox"/>	Parent d'un enfant atteint d'une infirmité d'au moins 80% et âgé de plus d'un an <input type="checkbox"/>	Enfant mort pour la France <input type="checkbox"/>
	Fonctionnaire ou conjoint invalide <input type="checkbox"/>	Prolongation d'activité pour obtenir le pourcentage maximum de la pension <input type="checkbox"/>
	Fonctionnaire handicapé <input type="checkbox"/>	
Maintien dans l'intérêt du service (31 juillet) <input type="checkbox"/> (*)		

(*) Uniquement après retraite pour limite d'âge

Ancienneté d'âge et de services : Fonctionnaire justifiant d'au moins 15 ans de services et souhaitant cesser ses fonctions entre son 60ème anniversaire (ou 55 ans pour les ex-instituteurs) et la veille de son 65ème anniversaire.

Ancienneté d'âge et de services suite à CPA : Fonctionnaire justifiant d'au moins 15 ans de services et souhaitant cesser ses fonctions entre son 60ème anniversaire et la date limite d'activité autorisée par le régime de cessation progressive d'activité sollicité.

Limite d'âge (lendemain 65ème anniversaire) : Fonctionnaire atteignant la limite d'âge du grade (65 ans).

Par anticipation avec mise en paiement immédiate de la pension : Fonctionnaire ayant accompli au moins 15 ans de services, souhaitant cesser ses fonctions avant l'âge de 60 ans et remplissant les conditions correspondant au motif de retraite sollicité : parent de trois enfants au moins / parent d'un enfant handicapé à 80 % au moins / carrière longue / fonctionnaire handicapé / conjoint invalide

Par anticipation avec mise en paiement de la pension au 60ème anniversaire : Fonctionnaire justifiant d'au moins 15 ans de services et désirant cesser ses fonctions avant 60 ans (ou 55 ans pour les ex-instituteurs), la pension ne lui étant servie qu'à compter de son 60ème anniversaire (ou son 55ème anniversaire).

Invalidité : Fonctionnaire ne pouvant bénéficier d'une mesure de reclassement et reconnu définitivement inapte à l'exercice de ses fonctions, après avis de la Commission de réforme départementale ou du Comité médical départemental. Pas d'exigence d'âge ni d'ancienneté.

Sans droit à pension civile : Fonctionnaire ne justifiant pas de 15 ans de services. L'intéressé est alors affilié rétroactivement à l'assurance vieillesse du régime général de la Sécurité sociale et au régime complémentaire de l'IRCANTEC pour la période durant laquelle son traitement a été soumis aux retenues pour pensions civiles.

VISAS ET AVIS

AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE (celui-ci sera motivé en cas d'avis défavorable)	Fait à _____, le _____ Signature _____
VISA ET AVIS DU RECTEUR (à motiver si défavorable)	Fait à....., le Signature _____

Enseignement supérieur et recherche

Établissements d'enseignement supérieur

Délégation de pouvoirs aux présidents des universités et aux présidents ou directeurs des autres établissements publics d'enseignement supérieur en matière de recrutement et de gestion de certains personnels

NOR : ESRH0928963A

RLR : 420-2

arrêté du 22-1-2010 - J.O. du 2-2-2010

ESR - DGRH C1-2

Vu code de l'Éducation, notamment son article L. 951-3 ; loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 85-1534 du 31-12-1985 modifié ; décret n° 93-1334 du 20-12-1993 modifié ; arrêté du 13-12-2001 modifié

Article 1 - À l'article 1-1 de l' [arrêté du 13 décembre 2001](#) susvisé, les points 1° et 2° sont remplacés par les points suivants :

« 1° Les adjoints techniques de recherche et de formation ;

2° Les techniciens de recherche et de formation ;

3° Les agents non titulaires de l'État exerçant les fonctions d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation. »

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les présidents des universités et les présidents ou directeurs des autres établissements publics d'enseignement supérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 2010

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Valérie Pécresse

Personnels**Mouvement**

Possibilités d'accueil des mouvements de catégorie B et C à gestion déconcentrée et dispositions propres aux mouvements vers les COM et Mayotte

NOR : MENH1000113N

RLR : 623-0 ; 627-2a

note de service n° 2010-020 du 8-2-2010

MEN - DGRH C2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directrices et directeurs d'établissement d'enseignement supérieur ; aux directrices et directeurs généraux et directrices et directeurs d'établissement public administratif ; au chef du service de l'action administrative et de la modernisation de l'administration centrale ; aux vice-recteurs des collectivités d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie ; au chef de service de l'enseignement de Saint-Pierre-et-Miquelon

Personnels concernés : infirmiers de l'Éducation nationale, assistants de service social, adjoints administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES), adjoints techniques de laboratoire, adjoints techniques des établissements d'enseignement non décentralisés.

La présente note de service fait suite à ma [note de service n° 2009-171 du 23 novembre 2009](#) publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale n° 45 du 3 décembre 2009 portant sur l'organisation des mouvements des personnels ATOSS pour la rentrée 2010 ; elle comporte deux parties :

- Publication des possibilités d'accueil.
- Dispositions propres aux mouvements vers les collectivités d'outre-mer (COM) et Mayotte.

Elle est suivie de 7 annexes :

- possibilités d'accueil pour les infirmiers de l'Éducation nationale - catégorie B ;
- possibilités d'accueil pour les assistants des services sociaux - catégorie B ;
- possibilités d'accueil pour les adjoints administratifs de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ADJAENES) ;
- possibilités d'accueil pour les adjoints techniques de laboratoire ;
- fiche de poste pour un infirmier de l'Éducation nationale sur le territoire de Wallis-et-Futuna ;
- fiche de renseignement pour les agents demandant un poste dans les Com et sur le territoire de Mayotte ;
- fiche de classement des candidatures pour les postes en Com et sur le territoire de Mayotte.

I - Publication des possibilités d'accueil

Les tableaux joints en annexe portent à la connaissance des personnels concernés, mentionnés ci-dessus, les possibilités d'accueil offertes à la mobilité interacadémique ainsi que les postes offerts, pour ces mêmes agents, sur le territoire de Mayotte et en collectivité d'outre-mer. Ils indiquent, également, les calendriers des opérations de mutation pour chacun des corps concernés ainsi que les coordonnées des services auprès desquels les agents peuvent faire acte de candidature.

Concernant les adjoints techniques des établissements d'enseignement, non décentralisés, il convient, dans le cadre d'une demande de changement d'académie, d'une part, d'envoyer leur demande directement auprès du rectorat de l'académie souhaitée et d'autre part, de formuler auprès des collectivités territoriales compétentes des demandes d'accueil en détachement, pour exercer en établissement public local d'enseignement (EPL), l'État n'organisant plus de mutation dans ces établissements.

II - Dispositions propres aux mouvements vers les collectivités d'outre-mer (COM) et Mayotte

L'attention des agents est appelée sur la particularité des postes implantés dans les COM qui nécessitent parfois une grande adaptabilité. Il est donc vivement recommandé aux candidats de prendre tous renseignements utiles avant de postuler.

En outre, en application des [décrets n° 96-1026](#) et [n° 96-1027 du 26 novembre 1996](#) modifiés relatifs respectivement à la situation des fonctionnaires de l'État et de certains magistrats dans les collectivités d'outre-mer de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna et dans la collectivité territoriale de Mayotte, la durée de l'affectation ou de la mise à disposition (cf. Polynésie française) est limitée à deux ans avec possibilité d'un seul renouvellement. Cette limitation ne s'applique pas à Saint-Pierre-et-Miquelon.

II.A. Postes offerts en COM et à Mayotte

Les postes offerts sont de deux types :

1) Les postes en collectivité d'outre-mer et à Mayotte

Ces postes sont offerts aux agents qui désirent être affectés en collectivité d'outre-mer et à Mayotte.

2) Les postes pourvus par une mise à disposition (MAD) auprès du Gouvernement de Polynésie française

Cette procédure particulière d'affectation concerne uniquement les postes offerts aux infirmiers de l'Éducation nationale.

II.B. Procédure pour les postes à Mayotte, Nouvelle Calédonie, Wallis-et-Futuna et Saint-Pierre-et-Miquelon :

Les postes offerts en COM sont des postes spécifiques, compte tenu de leur destination, et traités de la même manière que les postes à responsabilité particulière - PRP (cf. [note de service mobilité ATOSS n°2009-171](#) sus mentionnée).

Envoi des confirmations de mutation sur poste en COM

Les agents qui désirent suivre la procédure d'affectation sur poste en collectivité d'outre-mer doivent se conformer à la procédure suivante :

Pièces à envoyer au vice-recteur ou directeur des services de l'éducation nationale sollicité :

- fiche de renseignements dûment complétée et signée (annexe 6) ;
- lettre de motivation ;
- curriculum vitae.

Une copie de l'ensemble des pièces mentionnée ci-dessus devra, **également, être envoyée au ministère de l'Éducation nationale, bureau DGRH C2-1, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13.**

L'attention des vice-recteurs et du directeur des services de l'éducation nationale est appelée sur la nécessité de retourner à l'administration centrale (bureau DGRHC2-1) les candidatures classées par ordre de préférence, en utilisant le formulaire, en annexe 7, **avant le 23 avril 2010.**

II.C. Mise à disposition auprès du gouvernement de Polynésie française

En application de l'article 169 de la [loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004](#) portant statut d'autonomie de la Polynésie française et de la convention du 4 avril 2007 relative à l'éducation en Polynésie française, la mise à disposition des infirmiers de l'Éducation nationale est subordonnée au choix effectué, par le ministre chargé de l'éducation de la Polynésie française, parmi toutes les candidatures qui remplissent les conditions et qui se sont manifestées auprès de lui.

Les candidatures pour une mise à disposition s'effectuent selon les mêmes calendriers et modalités que ceux prévus pour les postes en collectivité d'outre-mer.

Envoi des confirmations de mutation pour une mise à disposition auprès de la Polynésie française

Pièces à envoyer au ministère chargé de l'éducation et de l'enseignement supérieur, direction des enseignements secondaires, BP 20673, 98713 Papeete - courrier@des.ensec.edu.pf :

- fiche de renseignements dûment complétée et signée (annexe 6) ;
- lettre de motivation ;
- curriculum vitae.

Une copie de l'ensemble des pièces mentionnée ci-dessus devra, **également, être envoyée au ministère de l'Éducation nationale, bureau DGRH C2-1, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13.**

Procédure de sélection et notification au candidat retenu

Le ministre chargé de l'éducation de la Polynésie française arrête le choix des agents qu'il souhaite voir mis à sa disposition par les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sur le fondement d'éléments d'appréciation conformes à l'intérêt du service public de l'éducation en Polynésie française, après consultation des instances paritaires locales, en utilisant le formulaire en annexe 7.

Il est rappelé aux candidats à une mise à disposition ou à une mutation :

- qu'ils s'engagent, lors de l'établissement de leur demande, à rejoindre les postes sollicités ;
- qu'aucun refus n'est admis sauf dans le cas où l'agent a formulé une demande de mutation conditionnelle qui n'a pu être réalisée.

Je vous remercie d'assurer l'information la plus complète des personnels susceptibles de présenter une demande de mutation en diffusant largement les tableaux figurant en annexe de la présente note de service.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Josette Théophile

Annexe 1
Possibilités d'accueil offertes dans le corps de catégorie B des infirmiers de l'Éducation nationale

Possibilités d'accueil dans le cadre du mouvement interacadémique				
Académies	Nombre total de possibilités d'accueil	Date limite de dépôt des demandes	Dates des CAPA	Téléphone et services académiques compétents
Aix-Marseille	2	2 avril 2010	10 juin 2010	Marie Noëlle Vincent, 04 42 91 72 44 noelle.vincent@ac-aix-marseille.fr
Amiens	2	20 avril 2010	10 juin 2010	Jérôme Parville, 03 22 82 38 70 jerome.parvillie@ac-amiens.fr
Besançon	2	5 avril 2010	7 juin 2010	Catherine Caprani, 03 81 65 47 16 catherine.caprani@ac-besancon.fr
Bordeaux	8	6 avril 2010	fin juin	Karine Vergnaud ou Caroline Breche 05 57 57 39 46 ou 39 55 karine.vergnaud@ac-bordeaux.fr caroline.breche@ac-bordeaux.fr
Caen	4	21 mars 2010	7 juin 2010	Marie-Claude Lauzeray, 02 31 30 16 48 depap1@ac-caen.fr
Clermont-Ferrand	4	avril 2010	28 mai 2010	Madame Coste, 04 73 99 31 55 ce.drha@ac-clermont.fr
Corse	0	sans objet	sans objet	Atos@ac-corse.fr
Créteil	15	10 avril 2010	23 juin 2010	Béatrice Jesoph, 01 57 02 61 83 beatrice.jesoph@ac-creteil.fr
Dijon	1	19 avril 2010	14 juin 2010	Nelly Grapin, 03 80 44 87 66 nelly.grapin@ac-dijon.fr
Grenoble	4	28 mars 2010	juin 2010	Claudette Blanc, 04 76 74 71 46 claudette.blanc@ac-grenoble.fr
Guadeloupe	0	avril 2010	juin 2010	DPEATOSS, 05 90 21 64 78 dpeatoss@ac-guadeloupe.fr
Guyane	1	15 avril 2010	18 juin 2010	Amièle Cherica ou Édith Trochimara 05 94 27 21 60 amiele.cherica@ac-guyane.fr
Lille	5	2 avril 2010	juin 2010	Angélique Dessaint, 03 20 15 63 64 angelique.dessaint@ac-lille.fr
Limoges	2	4 avril 2010	15 juin 2010	Isabelle Deslattes, 05 55 11 42 48 isabelle.deslattes@ac-limoges.fr
Lyon	7	31 mars 2010	1 juin 2010	Valérie Bothoa, 04 72 80 61 47 dpaid1s@ac-lyon.fr
Martinique	0	sans objet	sans objet	dpate@ac-martinique.fr
Montpellier	8	5 avril 2010	3 juin 2010	DPATE BPT, Nicole Hervas 04 67 91 47 42 ce.recdpa@ac-montpellier.fr
Nancy-Metz	5	21 avril 2010	31 mai 2010	Patricia Sanchez, 03 83 86 21 40 patricia.sanchez@ac-nancy-metz.fr
Nantes	4	2 avril 2010	4 juin 2010	Anne Savaton, 02 40 14 64 61 anne.savaton@ac-nantes.fr Laurent Piau, 02 40 14 64 66 laurent.piau@ac-nantes.fr
Nice	3	20 avril 2010	10 juin 2010	Lise De-Cillia, 04 92 15 47 07 lise.de-cillia@ac-nice.fr
Orléans-Tours	5	23 avril 2010	8 juin 2010	Fabienne Leplatre, 02 38 79 41 46 ce.dpae3@ac-orléans-tours.fr

Possibilités d'accueil dans le cadre du mouvement interacadémique

Académies	Nombre total de possibilités d'accueil	Date limite de dépôt des demandes	Dates des CAPA	Téléphone et services académiques compétents
Paris	5	29 mars 2010	juin 2010	Marie Hélène Gros, 01 44 62 44 54 marie-helene.gros@ac-paris.fr
Poitiers	5	29 avril 2010	28 mai 2010	Sylvie Morillon, 05 49 54 72 31 sylvie.morillon@ac-poitiers.fr
Reims	2	10 avril 2010	16 juin 2010	Danielle Fournaise, 03 26 05 69 03 danielle.fournaise@ac-reims.fr
Rennes	10	2 avril 2010	11 juin 2010	Hélène Alliot, 02 23 21 75 26 helene.alliot@ac-rennes.fr
La Réunion	2	31 mars 2010	juin 2010	Danielle Vingadassamy, 02 62 48 14 16 daniele.vingadassamy@ac-reunion.fr
Rouen	3	15 avril 2010	10 juin 2010	China Khelali, 03 32 08 91 60 dipaos1@ac-rouen.fr
Strasbourg	1	24 mars 2010	4 juin 2010	Mickael Douvier, 03 88 23 39 58 mickael.douvier@ac-strasbourg.fr
Toulouse	9	28 mars 2010	24 juin 2010	Aude Appadoo, 05 61 17 76 33 dpae2inf@ac-toulouse.fr
Versailles	10	6 avril 2010	8 juin 2010	Florence Bonnaz, 01 30 83 42 85 florence.bonnaz@ac-versailles.fr

Postes offerts en COM et Mayotte

Vice-rectorat	Nombre total de possibilités d'accueil	Date limite de dépôt des demandes	Dates des CAPA	Téléphone et services académiques compétents
Mayotte	6	se reporter à la note de service pour la formulation des demandes		Vice-rectorat de Mayotte Bertrand Helies, 02.69.61.92.02 dpa@ac-mayotte.fr
Polynésie française	3			Ministère chargé de l'éducation et de l'enseignement supérieur, direction des enseignements secondaires, BP 20673, 98713 Papeete Christine Chelon, + 689 54 04 33 cch@des.ensec.edu.pf
Wallis-et-Futuna	2			Vice-rectorat de Wallis-et-Futuna Aline Grenet, aline.grenet@ac-wf.wf * dont 1 poste à responsabilité (annexe 5)

Annexe 2
Possibilités d'accueil offertes dans le corps de catégorie B des assistants de services sociaux

Possibilités d'accueil dans le cadre du mouvement interacadémique				
Académies	Nombre total de possibilités d'accueil	Date limite de dépôt des demandes	Dates des CAPA	Téléphone et services académiques compétents
Aix-Marseille	1	2 avril 2010	10 juin 2010	Marie-Noëlle Vincent, 04 42 91 72 44 noelle.vincent@ac-aix-marseille.fr
Amiens	1	20 avril 2010	28 mai 2010	Jérôme Parville, 03 22 82 38 70 jerome.parvillie@ac-amiens.fr
Besançon	0	5 avril 2010	7 juin 2010	Catherine Caprani, 03 8 65 47 16 catherine.caprani@ac-besancon.fr
Bordeaux	8	6 avril 2010	juin 2010	Karine Vergnaud ou Caroline Bieche 05 57 57 39 46 ou 39 55 karine.vergnaud@ac-bordeaux.fr caroline.bieche@ac-bordeaux.fr
Caen	1	21 mars 2010	4 juin 2010	Sophie Fermal, 02 31 30 17 74 depap1@ac-caen.fr
Clermont-Ferrand	1	avril 2010	28 mai 2010	Madame Coste, 04 73 99 31 55 ce.drha@ac-clermont.fr
Corse	0	sans objet	sans objet	Atos@ac-corse.fr
Créteil	10	10 avril 2010	16 juin 2010	Béatrice Jesoph, 01 57 02 61 83 beatrice.jesoph@ac-creteil.fr
Dijon	0	sans objet	sans objet	ce.dirh@ac-dijon.fr
Grenoble	2	28 mars 2010	25 juin 2010	Claudette Blanc, 04 76 74 71 46 claudette.blanc@ac-grenoble.fr
Guadeloupe	1	2 avril 2010	juin 2010	DPEATOSS, 05 90 21 64 78 dpeatoss@ac-guadeloupe.fr
Guyane	1	15 avril 2010	18 juin 2010	Amièle Cherica ou Édith Trochimara 05 94 27 21 60 amiele.cherica@ac-guyane.fr
Lille	2	2 avril 2010	10 juin 2010	Angélique Dessaint, 03 20 15 63 64 angelique.dessaint@ac-lille.fr
Limoges	0	4 avril 2010	17 juin 2010	Géraldine Cavalié, 05 55 11 42 31 geraldine.cavalié@ac-limoges.fr
Lyon	2	31 mars 2010	1er juin 2010	Valérie Bothoa, 04 72 80 61 47 dpaid1s@ac-lyon.fr
Martinique	0	sans objet	sans objet	ce.drh@ac-martinique.fr
Montpellier	2	05 avril 2010	1er juin 2010	DPATE BPT Madame Catanzao-Beier, 04 67 91 47 33 ce.recdpa@ac-montpellier.fr
Nancy-Metz	0	21 avril 2010	26 mai 2010	Patricia Sanchez, 03 83 86 21 40 patricia.sanchez@ac-nancy-metz.fr
Nantes	1	2 avril 2010	11 juin 2010	Anne Savaton ou Laurent Piau 02 40 14 64 61 ou 64 66 anne.savaton@ac-nantes.fr laurent.piau@ac-nantes.fr
Nice	0	2 avril 2010	9 juin 2010	Lise De-Cillia, 04 92 15 47 07 lise.de-cillia@ac-nice.fr
Orléans-Tours	2	23 avril 2010	1er juin 2010	Fabienne Leplatre, 02 38 79 41 46 ce.dpae3@ac-orléans-tours.fr
Paris	3	29 mars 2010	1er juin 2010	Marie Hélène Gros, 01 44 62 44 54 marie-helene.gros@ac-paris.fr

Possibilités d'accueil dans le cadre du mouvement interacadémique				
Académies	Nombre total de possibilités d'accueil	Date limite de dépôt des demandes	Dates des CAPA	Téléphone et services académiques compétents
Poitiers	2	29 avril 2010	8 juin 2010	Anne Defiolle, 05 49 54 72 32 anne.defiolle@ac-poitiers.fr
Reims	1	10 avril 2010	25 mai 2010	Danielle Fournaise, 03 26 05 69 03 danielle.fournaise@ac-reims.fr
Rennes	1	2 avril 2010	10 juin 2010	ce.dipate@ac-rennes.fr, 02 23 21 75 02
La Réunion	1	31 mars 2010	21 mai 2010	Danielle Vingadassamy, 02 62 48 14 16 daniele.vingadassamy@ac-reunion.fr
Rouen	1	15 avril 2010	3 juin 2010	China Khelali, 03 32 08 91 60 dipaos1@ac-rouen.fr
Strasbourg	0	24 mars 2010	28 mai 2010	Mickael Douvier, 03 88 23 39 58 mickael.douvier@ac-strasbourg.fr
Toulouse	3	28 mars 2010	29 juin 2010	Aude Appadoo, 05 61 17 76 33 dpae2inf@ac-toulouse.fr
Versailles	6	6 avril 2010	10 juin 2010	Yva Peloponese, 01 30 83 42 66 Yva.peloponese@ac-versailles.fr

Postes offerts en COM et Mayotte				
Vice-rectorat	Nombre total de possibilités d'accueil	Date limite de dépôt des demandes	Dates des CAPA	Téléphone et services académiques compétents
Mayotte	1	se reporter à la note de service pour la formulation des demandes		Bertrand Helies, 02 69 61 92 02 dpa@ac-mayotte.fr

Annexe 3

Possibilités d'accueil offertes dans le corps des adjoints administratifs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

Possibilités d'accueil dans le cadre du mouvement interacadémique				
Académies	Nombre total de possibilités d'accueil	Date limite de dépôt des demandes	Dates des CAPA	Téléphone et services académiques compétents
Aix-Marseille	10	2 avril 2010	mardi 15 juin	Sandrine Sauvaget, 04 42 91 72 28 sandrine.sauvaget@ac-aix-marseille.fr
Amiens	10	20 avril 2010	22 juin 2010	Carole Holleville, 03 22 82 38 71 carole.holleville@ac-amiens.fr
Besançon	3	5 avril 2010	14 juin 2010	Annie Fanjoux, 03 81 65 47 16 annie.fanjoux@ac-besancon.fr
Bordeaux	25	6 avril 2010	juin 2010	Sandrine Sarramia ou Danielle De Vos ou Conchita Noblet, 05 57 57 (39.45) ou (35 52) sandrine.maupetit-sarramia@ac-bordeaux.fr danielle.de-vos@ac-bordeaux.fr conchita.noblet@ac-bordeaux.fr
Caen	7	21 mars 2010	11 juin 2010	Isabelle Morel ou laetitia Chetoui, 02 31 30 08 01 / 02 31 30 08 01 depap1@ac-caen.fr
Clermont-Ferrand	1	avril 2010	juin 2010	Raquel Santos, 04 73 99 31 51 ce.drha@ac-clermont.fr
Corse	0	sans objet	sans objet	Atos@ac-corse.fr
Créteil	14	10 avril 2010	25 juin 2010	Isabelle Gauvrit, 01 57 02 61 94 isabelle.gauvrit@ac-creteil.fr
Dijon	6	19 avril 2010	10 juin 2010	ddavid1@ac-dijon.fr ou nadia.mounir@ac-dijon.fr 03 80 44 84 84 ou 84 83
Grenoble	8	28 mars 2010	17 mai 2010	Perrine Pellenq, 04 76 74 71 41 perrine.pellenq@ac-grenoble.fr
Guadeloupe	0	avril 2010	juin 2010	DPEATOSS, 05 90 21 64 78 dpeatoss@ac-guadeloupe.fr
Guyane	0	sans objet	sans objet	Viviane Ulm ou Édith Trochimara 05 94 27 20 25 viviane.ulm@ac-guyane.fr
Lille	2	2 avril 2010	8 juin 2010	Sandrine Cuvillier, 03 20 15 63 74 sandrine.cuvillier@ac-lille.fr
Limoges	4	4 avril 2010	3 juin 2010	Corinne Daniel ou Emmanuelle Masdupuy 05 55 11 42 58 ou 42 18 corinne.daniel@ac-limoges.fr emmanuelle.masdupuy@ac-limoges.fr
Lyon	12	31 mars 2010	juin 2010	Martine Prele, 04 72 80 61 59 dpaid1c@ac-lyon.fr
Martinique	0	sans objet	sans objet	dpate@ac-martinique.fr
Montpellier	20	5 avril 2010	22 juin 2010	DPATE BPA Denis Raulin, 04 67 91 47 37 ce.recdpa@ac-montpellier.fr
Nancy-Metz	6	21 avril 2010	28 mai 2010	Laetitia Marque, 03 83 86 20 85 laetitia.marque@ac-nancy-metz.fr

Académies	Nombre total de possibilités d'accueil	Date limite de dépôt des demandes	Dates des CAPA	Téléphone et services académiques compétents
Nantes	15	2 avril 2010	10 juin 2010	Annick Le Saux, 02 40 14 64 55 annick.lesaux@ac-nantes.fr
Nice	3	20 avril 2010	15 juin 2010	Lise De-Cillia, 04 92 15 47 07 lise.de-cillia@ac-nice.fr
Orléans-Tours	25	23 avril 2010	16 juin 2010	Olivier Dubeau, 02 38 79 41 51 ce.dpae2@ac-orléans-tours.fr
Paris	6	29 mars 2010	juin 2010	Corinne Machulka, 01 44 62 44 63 corinne.machulka@ac-paris.fr
Poitiers	7	avril 2010	juin 2010	Isabelle Ballin ou Sandrine Fourre, 05 49 54 71 18 ou 73 43 isabelle.ballin@ac-poitiers.fr s.fourre@ac-poitiers.fr
Reims	2	10 avril 2010	24 juin 2010	Lucette Beguin, 03 26 05 68 97 lucette.beguin@ac-reims.fr
Rennes	15	2 avril 2010	3 juin 2010	Blandine Nizan, 02 23 21 75 39 ce.dipate@ac-rennes.fr
La Réunion	0	31 mars 2010	21 mai 2010	Danielle Vingadassamy, 02 62 48 14 16 daniele.vingadassamy@ac-reunion.fr
Rouen	5	15 avril 2010	25 juin 2010	China Khelali, 02 32 08 91 60 dipaos1@ac-rouen.fr
Strasbourg	6	24 mars 2010	juin 2010	Martine Babilotte ou Anne-laure Cuiset ou Astride Wernert, 03 88 23 39 21 ou 36 87 ou 39 11 martine.babilotte@ac-strasbourg.fr anne-laure.cuiset@ac-strasbourg.fr astride.wernert@ac-strasbourg.fr
Toulouse	31	28 mars 2010	17 juin 2010	Nicole Flaujac, 05 61 17 76 33 dpae2c@ac-toulouse.fr
Versailles	18	6 avril 2010	18 juin 2010	Secrétariat DAPAOS 2, 01 30 83 42 27 ce.dapaos2@ac-versailles.fr

Postes offerts en COM et Mayotte

Vice-rectorat	Nombre total de possibilités d'accueil	Date limite de dépôt des demandes	Dates des CAPA	Téléphone et services académiques compétents
Mayotte	10	se reporter à la note de service pour la formulation des demandes		Bertrand Helies, 02 69 61 92 02 dpa@ac-mayotte.fr

Annexe 4
Possibilités d'accueil offertes dans le corps des adjoints techniques de laboratoire

Possibilités d'accueil dans le cadre du mouvement interacadémique				
Académies	Nombre total de possibilités d'accueil	Date limite de dépôt des demandes	Dates des CAPA	Téléphone et services académiques compétents
Aix-Marseille	1	2 avril 2010	11 juin 2010	Marie Noëlle Vincent, 04 42 91 72 44 noelle.vincent@ac-aix-marseille.fr
Amiens	4	20 avril 2010	24 juin 2010	Karin banchilhon, 03 22 82 38 70 karin.banchilhon@ac-amiens.fr
Besançon	1	5 avril 2010	9 juin 2010	Séverine Faivre-Dupaigre, 03 81 65 47 16 severine.faivre-dupaigre@ac-besancon.fr
Bordeaux	4	6 avril 2010	juin 2010	Philippe Bebin, 05 57 57 39 47 philippe.bebin@ac-bordeaux.fr
Caen	1	21 mars 2010	14 juin 2010	Francis Lemiere, 02 31 30 16 23 depap2@ac-caen.fr
Clermont-Ferrand	1	avril 2010	4 juin 2010	Raquel Santos, 04 73 99 31 51 ce.drha@ac-clermont.fr
Corse	0	sans objet	sans objet	Atos@ac-corse.fr
Créteil	5	10 avril 2010	24 juin 2010	Mauricette Mercier, 01 57 02 62 05 mauricette.mercier@ac-creteil.fr
Dijon	0	sans objet	sans objet	dippeaos@ac-dijon.fr
Grenoble	3	28 mars 2010	3 juin 2010	Christiane Berrond, 04 76 74 75 58 christiane.berrond@ac-grenoble.fr
Guadeloupe	0	sans objet	sans objet	DPEATOSS, 05 90 21 64 78 dpeatoss@ac-guadeloupe.fr
Guyane	1	15 avril 2010	16 juin 2010	Amièle Cherica ou Édith Trochimara 05 94 27 21 60 amiele.cherica@ac-guyane.fr
Lille	2	avril 2010	juin 2010	Sylvie Nkouossa, 03 20 15 65 42 sylvie.nkouossa@ac-lille.fr
Limoges	1	4 avril 2010	10 juin 2010	Géraldine Cavalié, 05 55 11 42 31 geraldine.cavalié@ac-limoges.fr
Lyon	4	31 mars 2010	1er juin 2010	Christine Colpaert, 04 72 80 61 57 dpaid1c@ac-lyon.fr
Martinique	0	sans objet	sans objet	dpate@ac-martinique.fr
Montpellier	2	5 avril 2010	27 mai 2010	DPATE BPT Virginie Lacambre, 04 67 91 45 27 ce.recdpa@ac-montpellier.fr
Nancy-Metz	2	21 avril 2010	25 mai 2010	Patricia Sanchez patricia.sanchez@ac-nancy-metz.fr
Nantes	1	2 avril 2010	11 juin 2010	Virginie Barreau, 02 40 14 64 85 virginie.barreau@ac-nantes.fr
Nice	2	20 avril 2010	22 juin 2010	Lise De-Cillia, 04 92 15 47 07 lise.de-cillia@ac-nice.fr
Orléans-Tours	4	23 avril 2010	1er juin 2010	Daniel Doucet, 02 38 79 41 51 ce.dpae3@ac-orleans-tours.fr
Paris	5	29 mars 2010	mi juin 2010	Corinne Machulka, 01 44 62 44 67 corinne.machulka@ac-paris.fr
Poitiers	2	29 avril 2010	4 juin 2010	Marylène Zerr, 05 49 54 72 08 marylene.zerr@ac-poitiers.fr

Académies	Nombre total de possibilités d'accueil	Date limite de dépôt des demandes	Dates des CAPA	Téléphone et services académiques compétents
Reims	2	10 avril 2010	1er juin 2010	Danielle Fournaise, 03 26 05 69 03 danielle.fournaise@ac-reims.fr
Rennes	3	2 avril 2010	4 juin 2010	Elodie Eurveilher, 02 23 21 75 81 elodie.d-eurveilher@ac-rennes.fr
La Réunion	0	avril 2010	juin 2010	Annick Picaud, 02 62 48 14 16 annick.picaud@ac-reunion.fr
Rouen	2	15 avril 2010	21 juin 2010	Ann Katrin Faure, 02 32 08 91 78 dipaos3@ac-rouen.fr
Strasbourg	3	24 mars 2010	31 mai 2010	Martine Babillotte, 03 88 23 39 21 martine.babillotte@ac-strasbourg.fr
Toulouse	3	28 mars 2010	10 juin 2010	Marie-Anne Privat, 05 61 17 76 51 dpae3lab@ac-toulouse.fr
Versailles	5	6 avril 2010	11 juin 2010	Genevieve Brichard Hamon, 01.30.83.42.38 Laurence Grelet, 01 30 83 45 32 laurence.grelet@ac-versailles.fr

Annexe 5
Descriptif de poste en COM

INFIRMIER(E)

IMPLANTATION DU POSTE :

Vice-rectorat de Wallis-et-Futuna
BP 244 Mata'Utu
98600 WALLIS-ET-FUTUNA

ÉTABLISSEMENT :

Code de l'établissement : 9870012Z

LIBELLE DU POSTE : Infirmier(e) conseiller(e) technique
du vice-recteur

Logement : NON
Nombre de pièces :
NBI : 30 points

ORIGINE DE LA VACANCE : (préciser PV - PSV).....PV.....

Descriptif du poste :

L'infirmier(e) conseiller(e) technique est chargé(e) de conduire les études concernant les besoins en matière de santé scolaire. Ces besoins sont définis en fonction des orientations fixées par le vice-recteur, à partir des données épidémiologiques, économiques, démographiques et sociales de la collectivité de Wallis-et-Futuna.

Il (elle) assurera la programmation, la coordination, l'animation et l'évaluation des actions décidées par le vice-recteur en collaboration avec le médecin scolaire, 3 infirmiers(es), 1 en poste à Futuna, 1 à Lano et 1 au lycée d'État de Wallis et l'agence de santé du territoire. Son action auprès des directeurs d'école et des chefs d'établissement favorisera la prise en compte de la dimension santé dans les projets d'école et d'établissement. De plus, compte tenu de l'exiguïté du territoire, il (elle) aura en charge 1 collègue et interviendra dans les écoles primaires de Wallis

Il (elle) participera également la mise en place dans le cadre des programmes 2009 du premier degré de la formation des élèves à « apprendre à porter secours » en collaboration étroite avec les conseillers pédagogiques de Wallis et de Futuna, les animateurs pédagogiques du premier degré et les directrices et directeurs d'écoles. Il (elle) participera à la formation continue des personnels du premier degré dans le cadre du plan territorial annuel de formation de ces personnels notamment en assurant la formation certifiante au brevet de secourisme de ces enseignants.

Son action auprès des chefs d'établissement et des directeurs d'école favorise la prise en compte de la dimension santé dans les projets d'établissements et d'écoles.

Outre un sens avéré des relations humaines, il (elle) devra posséder une grande capacité d'adaptation pour s'intégrer dans un environnement particulier et faire preuve d'une réelle disponibilité.

Le poste est implanté au vice-rectorat mais nécessite des missions ponctuelles sur l'île de Futuna.

Compétences attendues :

- Être capable de programmer, d'animer, de coordonner, de conseiller, d'évaluer
- Être capable de travailler en équipe,
- Avoir une bonne connaissance des actions de promotion en matière de santé scolaire en milieu difficile et être capable de mettre de telles actions en place,
- Être apte à former au brevet de secourisme,
- Avoir un sens avéré des relations humaines et une grande disponibilité.

Personne(s) à contacter : (nom, qualité, téléphone, courriel)

Aline GRENET, Secrétaire Générale par intérim du vice-rectorat de Wallis-et-Futuna.

Tél. : 00 681 72 15 22 Mèl : aline.grenet@ac-wf.wf

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les conditions de vie dans la collectivité et la consultation du site web du vice rectorat est vivement recommandée : <http://www.ac-wf.wf>

Nom et qualité du signataire

Aline Grenet, secrétaire générale par intérim du vice-rectorat de Wallis-et-Futuna

Secrétariat général, direction générale des ressources humaines, Bureau DGRH C2-1, 72, rue Regnault 750243 Paris cedex 13.

Fax : 01 55 55 16 41, Courriel : annie.denis@education.gouv.fr

Annexe 6

Ministère de l'Éducation nationale Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Bureau DGRH C2-1	Corps :	Poste dans une COM Rentrée scolaire 2010
--	---------	---

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Joindre obligatoirement un curriculum vitae

ÉTAT-CIVIL

<input type="checkbox"/> M.	Nom.....	Prénom.....	Photo
<input type="checkbox"/> Mme	Nom de jeune fille.....		
<input type="checkbox"/> Melle	Date de naissance _ _ _ _ _ _ _ _	Courriel :	
Adresse personnelle :			
Code postal : _ _ _ _ _	Ville :		

SITUATION DE FAMILLE

Célibataire Marié Autre (précisez) :

Renseignements concernant le conjoint

Nom.....	Prénom.....	Date de naissance _ _ _ _ _ _ _ _
Vous accompagnera-t-il ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Exerce-t-il une activité ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, relève-t-elle du secteur public <input type="checkbox"/> , du secteur privé <input type="checkbox"/>
Précisez l'employeur	Profession ou corps de fonctionnaire
	

Enfants à charge

Nom	Prénom	Date de naissance	Vous accompagnera-t-il		Classe suivie à la rentrée 2008
		_ _ _ _ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
		_ _ _ _ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
		_ _ _ _ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
		_ _ _ _ _ _ _ _	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	

SITUATION ADMINISTRATIVE

Grade	Classe	Échelon	Fonctions	
.....	
Affectation actuelle :				
Fonctions antérieures exercées en qualité de non-titulaire :			Période	
Corps ou profession	Établissement ou service, ville, pays		Du	au
Fonctions antérieures exercées en qualité de titulaire :			Période	
Corps	Établissement ou service, ville, pays		Du	au

Fait à,
Signature

Le

Mouvement du personnel

Nomination

Composition des commissions chargées d'examiner les candidatures aux emplois d'inspecteur général de seconde classe - IGAENR

NOR : MENI0931609A

arrêté du 29-12-2009 - J.O. du 28-1-2010

MEN - IG

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 29 décembre 2009, sont modifiées ainsi qu'il suit les dispositions de l'[arrêté du 3 juillet 2008](#) portant nomination aux commissions chargées d'examiner les candidatures aux emplois d'inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de seconde classe à pourvoir en ce qui concerne les directeurs d'administration centrale désignés par le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, et par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en application du deuxième alinéa de l'article 7 du décret n° 99-878 du 13 octobre 1999 modifié relatif au statut du corps de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, membres de la commission chargée d'examiner les candidatures aux emplois d'inspecteur général de seconde classe à pourvoir :

Au lieu de : Jean-Louis Nembrini, directeur général de l'enseignement scolaire.

Lire : Jean-Michel Blanquer, directeur général de l'enseignement scolaire.

Le reste sans changement.

Mouvement du personnel

Nominations

Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

NOR : ESRS1000026A
arrêté du 20-1-2010
ESR - DGESIP B2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 20 janvier 2010, sont nommés membres du Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, au titre des personnalités représentant les grands intérêts nationaux :

Représentant le ministère de la Santé et des Sports

Membre suppléant : Mario Millan, en remplacement de Anne Broyart.

Représentant la Confédération générale du travail (CGT)

Membre titulaire : Philippe Pechoux, en remplacement de Francis Velain.

Membre suppléant : Francis Velain, en remplacement de Patrice Bouillon.

Représentant le Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale (SNPDEN)

Membre titulaire : Philippe Tournier, en remplacement de Jean-Claude Lafay.

Membre suppléant : Serge Guinot, en remplacement de Hélène Cahn-Rabate.

Mouvement du personnel

Nominations

Conseil d'administration de l'École française de Rome

NOR : ESRS1000029A
arrêté du 25-1-2010
ESR - DGESIP

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 25 janvier 2010, sont nommées en qualité de membres du conseil d'administration de l'École française de Rome, à compter de la date du présent arrêté, les personnalités dont les noms suivent :

- Jacques Berlioz, directeur de l'École nationale des chartes ;
- Jean-Paul Demoule, professeur à l'université Paris1-Sorbonne ;
- Antoinette Le Normand-Romain, conservatrice générale du patrimoine, directrice générale de l'INHA.

Mouvement du personnel

Nomination

Conseil d'administration de la Casa de Velázquez

NOR : ESRS1000031A
arrêté du 27-1-2010
ESR - DGESIP

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 27 janvier 2010, est nommé en qualité de membre du conseil d'administration de la Casa de Velázquez, à compter de la date du présent arrêté :

- Roland Étienne, professeur à l'université Paris I, ancien directeur de l'École française d'Athènes.

Mouvement du personnel

Nominations

Conseil scientifique de la Casa de Velázquez

NOR : ESRS1000030A
arrêté du 26-1-2010
ESR - DGESIP

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 26 janvier 2010, sont nommées en qualité de membres du conseil scientifique de la Casa de Velázquez, à compter de la date du présent arrêté, les personnalités dont les noms suivent :

- Pierre Toubert, membre de l'Institut, Académie des inscriptions et Belles-Lettres,
- Bertrand Saint-Sernin, membre de l'Institut, Académie des Sciences morales et politiques,
- Thomas Gomez, professeur à l'université Paris X,
- Monique Martinez-Thomas, professeur à l'université de Toulouse-le-Mirail,
- Pierre-François Moreau, professeur des universités à l'ENS LSH,
- Roshdi Rashed, directeur de recherche émérite au CNRS,
- Xavier Lafon, professeur à l'université Aix-Marseille 1 (Provence),
- Serge Brunet, professeur à l'université Montpellier III,
- Jean-François Chanet, professeur à l'université Charles-de-Gaulle - Lille III,
- Sylvie Clarimont, professeur à l'université de Pau,
- Annick Lemperiere, professeur à l'université Paris I,
- Pierre Bidart, professeur à l'université Bordeaux 2,
- Pierre Moret, directeur de recherche au CNRS,
- Horacio Capel, professeur à l'université de Barcelone.

Mouvement du personnel

Nomination

Conseil national des astronomes et physiciens

NOR : ESRH1000027A
arrêté du 18-1-2010
ESR - DGRH

Vu décret n° 86-433 du 12-3-1986 modifié ; arrêté du 8-11-2002 ; arrêté du 19-10-2007 ; procès-verbal du 14-12-2009

Article 1 - L'arrêté du 19 octobre 2007 relatif à la composition du Conseil national des astronomes et physiciens est modifié ainsi qu'il suit :

Collège des astronomes adjoints ou physiciens adjoints et personnels assimilés :

Section surfaces continentales, océan, atmosphère :

- Gaël Alory, physicien adjoint, Observatoire Midi-Pyrénées, en remplacement de Rosemary Morrow.

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 18 janvier 2010

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,

Josette Théophile

Mouvement du personnel

Ingénieurs diplômés

Liste des candidats admis à porter le titre d'ingénieur diplômé par l'État - année 2009

NOR : ESRS1000241A
arrêté du 12-1-2009
ESR - DGESIP A

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 12 janvier 2009, sont déclarés admis à porter le titre d'ingénieur diplômé par l'État (année 2009 - 1ère session) par ordre alphabétique :

- David Alloza, informatique.
- Alain Barthe, eau et environnement ;
- Sylvain Bédry, eau et environnement ;
- Célestin Bianaga, télécommunications et réseaux ;
- Nathalie Bonnet, épouse Beaudenon, bâtiment et travaux publics ;
- Norbert Boss, informatique ;
- Vincent Bossuet, informatique ;
- Patrice Bourdon, informatique ;
- Monsieur Michel Cartier, mécanique ;
- Caroline Coranotto, électronique ;
- Bernard Couderc, mécanique ;
- Jean-Marc Delahaye, gestion de production ;
- Monsieur Stéphane Deltort, informatique ;
- Pierre Desarmaux, mécanique ;
- Philippe Duboscq, télécommunications et réseaux ;
- David Eliès, télécommunications et réseaux ;
- Xavier Faurite, informatique ;
- Pierre Fressonnet, informatique ;
- Monsieur Stéphane Hénaff, bâtiment et travaux publics ;
- Laurence Hulin, agroalimentaire ;
- Christian Lépinard, eau et environnement ;
- Zouhir Mechta, gestion de production ;
- Jean-Louis Prébot, matériaux ;
- Philippe Préciat, électronique ;
- Gérard Sorin, bâtiment ;
- Jean-Pierre Teyssier, automatique et informatique industrielle ;
- Laurent Tocqueville, eau et environnement ;
- Monsieur Emmanuel Torre, informatique ;
- Christian Vasseur, eau et environnement.

Informations générales

Vacance de poste

École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement de Brest

NOR : MENH1000075V
avis du 28-1-2010
MEN - DGRH B2-4

L'école nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement (ENSIETA) située à Brest recrute par voie de détachement :

- Un professeur agrégé ou certifié en sciences de gestion

Contexte

Le poste est situé au laboratoire des sciences humaines pour l'ingénieur de l'ENSIETA (enseignements de langues, sport, management, culture, recherches en sociologie, sciences de l'éducation, sciences de gestion) et plus particulièrement au sein du domaine d'enseignement « management ». Le domaine « management » a pour mission de former les élèves ingénieurs à leurs futures responsabilités de cadres. S'adressant de manière générale à des novices en sciences de gestion, il doit transmettre les bases indispensables à tout ingénieur en gestion des entreprises, en communication, en management des équipes et des projets.

Outre ces enseignements de base destinés à tous les ingénieurs, l'ENSIETA ouvre une nouvelle option de troisième année intitulée ingénierie et gestion des organisations (IGO) à côté de six options techniques déjà existantes. Cette option est orientée vers le management de projets industriels et le management de contrats publics, permettant la convergence entre les sciences de l'ingénieur, les sciences sociales et les sciences de gestion. Elle concerne les élèves militaires de la délégation générale de l'armement (DGA) qui se destinent à occuper des postes parmi les métiers fonctionnels (achats industriels, gestion financière, qualité, etc.) et les élèves civils souhaitant assumer en début de carrière des fonctions nécessitant l'articulation des compétences techniques de l'ingénieur et des compétences managériales.

Activités

- Travail en collaboration avec le responsable de l'option IGO : participation à la définition des contenus de formation, des volumes horaires, des méthodes pédagogiques ;
- Gestion d'une partie des UV de l'option IGO : définition des objectifs, recrutement des enseignants vacataires, suivi des enseignements et accompagnement des élèves ;
- Participation à l'enseignement des disciplines du management auprès des élèves de l'ENSIETA ;
- Implication dans la réflexion pédagogique concernant l'évolution de l'option IGO ;
- Participation aux activités de recherche et de développement de l'équipe « formation et professionnalisation des ingénieurs » au sein du centre des sciences humaines de l'ENSIETA (équipe rattachée au CRF - CNAM Paris, EA 1410).

Profil attendu

Titulaire d'un diplôme de doctorat en sciences de gestion, le ou la candidat(e) devra allier de bonnes connaissances des secteurs industriels (notamment liées aux programmes de défense ou aux projets pour les collectivités locales et les établissements publics) et un intérêt pour l'ingénierie de formation. L'expérience professionnelle dans le domaine du management de projets, ainsi que les compétences en gestion de contrats publics ou en management de l'innovation seront vivement appréciées. Plus généralement, le ou la recruté(e) devra s'adapter à la vie et à la culture d'une école d'ingénieurs, faire preuve d'ouverture d'esprit pour travailler dans un contexte pluridisciplinaire et être doté(e) d'une bonne capacité de coordination, d'écoute et de communication.

Les candidatures assorties d'un curriculum vitæ détaillé seront adressées, **dans un délai de 15 jours** à compter de la date de parution de la présente publication, au secrétaire général de l'ENSIETA, 2, rue François-Verny, 29806 Brest cedex 9.

Informations générales

Vacance de poste

Directeur de l'École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de Grenoble

NOR : ESRS1000028V
avis du 27-1-2010
ESR - DGESIP A

Sont déclarées vacantes les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées, école interne à l'Institut polytechnique de Grenoble, à compter du 1er novembre 2010. Conformément aux dispositions de l'article 14 du décret n° 2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur sur proposition du conseil de l'école. Le mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitæ et une déclaration d'intention, devront parvenir dans un **délai de trois semaines** à compter de la date de parution du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à l'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble, 46, avenue Félix-Viallet, 38031 Grenoble cedex 1.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 5.

Informations générales

Vacance de poste

Adjoint au directeur des services financiers de l'université de Polynésie française

NOR : MENH1000092V

avis du 3-2-2010

MEN - DGRH C2 1

Le poste d'adjoint au directeur des services financiers de l'université de la Polynésie française est à pourvoir à compter du 3 mars 2010 par un agent appartenant au corps des attachés d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

L'université de la Polynésie française, qui a intégré le 1er mai 2009 l'IUFM de la Polynésie française, est implantée sur l'île de Tahiti. C'est une université pluridisciplinaire qui compte environ 3 000 étudiants, 95 enseignants et enseignants-chercheurs, 200 enseignants vacataires et 72 personnels administratifs.

Sous l'autorité du directeur des services financiers, l'adjoint propose et met en œuvre la gestion budgétaire et financière de l'établissement.

À ce titre, il est chargé entre autres :

- d'encadrer et de coordonner les personnels du service ;
- de préparer le budget de l'établissement et les décisions budgétaires modificatives ;
- d'élaborer tous les documents budgétaires destinés aux membres de la commission budgétaire et du conseil d'administration ;
- d'assurer le suivi régulier de l'exécution du budget (gestion des factures, etc.) ;
- de participer à l'évaluation et à la répartition des moyens budgétaires ;
- de réaliser un suivi et analyser les dépenses de masse salariale de l'université conjointement avec la direction des ressources humaines ;
- de contribuer à une gestion pluriannuelle des dépenses et de dégager des marges de manœuvres financières ;
- du suivi de l'inventaire, etc.

Compétences attendues

Solide expérience dans le domaine de la gestion d'un établissement public d'enseignement.

Bonnes connaissances dans les domaines financiers et comptables.

Eu égard aux fortes spécificités locales, le candidat devra démontrer son aptitude à la gestion dans les territoires d'outre-mer, notamment une grande capacité d'adaptation et aptitude au travail autonome.

La durée du séjour est de 2 ans, renouvelable une fois ([décret n° 96-1027 du 26-11-1996](#)).

Le titulaire du poste bénéficie d'une prime d'éloignement et d'un traitement indexé.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation doivent parvenir, par la voie hiérarchique, **dans les quinze jours** qui suivent la date de la présente publication au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, DGRH-C2-1, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13.

Les candidats doivent également faire parvenir un exemplaire de leur dossier de candidature à la présidente de l'université de la Polynésie française, BP 6570, 98702 Faa'a Tahiti.

Personnes à contacter

- Brigitte Goulet : directeur des finances, brigitte.goulet@upf.pf

- Anne Sophie Samsoen : DRH, anne-sophie.samsoen@upf.pf